Thermor
connecté à vous



NOTICE D'UTILISATION
Inoxis Pro

Chauffe-eau électrique conçu pour les usages intensifs professionnels 300 L



www.thermor.fr

INOXIS PRO

Chauffe-eau électrique conçu pour les usages intensifs professionnels





Nous vous remercions d'avoir choisi cet appareil et de nous avoir ainsi témoigné votre confiance.

5 ANS GARANTIE
PIÈCES AMOVIBLES ET ÉLECTRIQUES

10 ANS GARANTIE
SUR LA CUVE

Thermor
connecté à vous

FR

Sommaire

AVERTISSEMENTS GÉNÉRAUX 2
- Installation 2
- Raccordement hydraulique 3
- Raccordement électrique 4
- Gaz à effet de serre 4

QUALITÉ DE L'EAU 5
- Paramètres de référence 5
- Origine des dommages et prévention 5
- Principes de prévention 6

PRÉPARATION 8
- 1. Avant de commencer 8

SCHÉMA DE MONTAGE GLOBAL 10

LIEU D'INSTALLATION 12
- 2. Où installer mon chauffe-eau ? 12
- 3. Comment installer mon chauffe-eau ? 12

RACCORDEMENT HYDRAULIQUE 13
- 4. Raccordement hydraulique du chauffe-eau 13

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE 15
- 5. Raccordement électrique du chauffe-eau 15

MISE EN SERVICE ET CONSEILS D'ENTRETIEN 17
- 6. Mise en service du chauffe-eau 17
- 7. Conseils d'entretien domestique 17

CONSEILS D'ENTRETIEN 18

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES 20

AIDE AU DIAGNOSTIC DE PANNE 21

GARANTIE 24
- 8. Champ d'application de la garantie 24

Notice à conserver même après installation du produit.

AVERTISSEMENTS GÉNÉRAUX

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil. Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil. Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 3 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'usager ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance. Les enfants de 3 à 8 ans ne sont autorisés à actionner que le robinet relié au chauffe-eau.

INSTALLATION

ATTENTION : Produit lourd à manipuler avec précaution.

- Installer l'appareil dans un local à l'abri du gel (4°C à 5°C minimum).
- La destruction de l'appareil par surpression due au blocage de l'organe de sécurité est hors garantie.
- Prévoir une aération du local d'installation. La température de ce local ne doit pas dépasser 35°C.
- Lors d'une installation dans une salle de bain (voir figures page 12), le chauffe-eau doit être installé hors volumes V1 et V2. Si les dimensions ne le permettent pas, il peut cependant être installé dans le volume V2.

- Placer l'appareil dans un lieu accessible.
- Se reporter aux figures d'installation chapitre 3.
- Il est impératif d'installer un bac de rétention sous le chauffe-eau lorsque celui-ci est positionné dans un faux plafond, des combles ou au-dessus de locaux habités. Une évacuation raccordée à l'égout est nécessaire.
- Ce chauffe-eau est vendu avec un thermostat ayant une température de fonctionnement supérieure à 60°C en position maximale capable de limiter la prolifération des bactéries de Légionelle dans le réservoir.
- Attention, au-dessus de 50°C, l'eau peut provoquer immédiatement de graves brûlures. Faire attention à la température de l'eau avant un bain ou une douche.
- Ce produit est conçu pour être utilisé à une altitude maximale de 3 000 m.

RACCORDEMENT HYDRAULIQUE

- un groupe de sécurité neuf, taré à 0,7 MPa (7 bar) (non fourni avec le chauffe-eau), de dimensions 3/4" et conforme à la norme EN 1487 sera obligatoirement monté en direct sur l'entrée d'eau froide du chauffe-eau. Il devra être placé à l'abri du gel (4°C à 5°C minimum).
- Un réducteur de pression (non fourni) est nécessaire lorsque la pression d'alimentation est supérieure à 0,5 MPa (5 bar). Il devra être installé sur l'arrivée d'eau froide, après le compteur.
- Raccorder l'organe de sécurité à un tuyau de vidange, maintenu à l'air libre, dans un environnement non soumis au gel (4°C à 5°C mini), en pente continue vers le bas pour l'évacuation de l'eau de dilatation de la chauffe ou en cas de vidange du chauffe-eau.
- Le dispositif de vidange du groupe de sécurité doit être mis en fonctionnement périodiquement (au moins une fois par mois). Cette manœuvre permet d'évacuer d'éventuels dépôts de tartre et de vérifier qu'il ne soit pas bloqué.
- Pour vidanger l'appareil, couper le courant, fermer l'alimentation d'eau froide, puis vidanger grâce à la manette du groupe de sécurité en ayant ouvert un robinet d'eau chaude.

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

- Avant tout démontage du capot, s'assurer que l'alimentation est coupée pour éviter tout risque de blessure ou d'électrocution.
- L'installation électrique doit comporter en amont du chauffe-eau un dispositif de coupure omnipolaire (porte fusible, disjoncteur avec une distance d'ouverture des contacts d'au moins 3 mm, disjoncteur différentiel de 30 mA) conformément aux règles d'installation locales en vigueur.
- Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par un câble ou un ensemble spécial disponible auprès du fabricant ou de son service après-vente.
- La mise à la terre est obligatoire. Une borne spéciale portant le repère ⏚ est prévue à cet effet.
- La notice de cet appareil est disponible auprès du service client (coordonnées en fin de notice).

GAZ À EFFET DE SERRE

- l'isolation de cet équipement est en mousse PU contenant du R-1233zd, qui est un gaz à effet de serre fluoré.

Paramètres de référence

Pour éviter la corrosion et la formation de tartre qui peuvent endommager l'appareil et l'installation, veillez à ce que les paramètres de l'eau soient conformes aux paramètres du tableau 1.

Origine des dommages et prévention

Influence de la dureté de l'eau

Tableau 1 - Paramètres de l'eau

Paramètres	Valeurs cibles
Acidité	5 < pH < 9
Dureté	< 20°fH (11,2°dH)
Conductivité	< 1100 µS/cm (à 25°C)
Chlorures	< 150 mg/l
Chlore libre	< 1 mg/l

La présence de calcium et de magnésium dans l'eau provoque sur le long terme l'apparition de dépôts de calcaire dans l'installation. Ces dépôts apparaissent au niveau des résistances électriques et ont pour effet de réduire le débit d'eau (au niveau des tubes E/S) et d'isoler thermiquement les surfaces d'échange. À terme, ils peuvent provoquer la formation de corrosion sous dépôt, et causer des dommages.

Influence de l'acidité, du chlore et des chlorures

L'acier inoxydable utilisé pour fabriquer nos ballons a été spécifiquement sélectionné pour ses propriétés de résistance à la corrosion. Une attention particulière est apportée lors de sa mise en œuvre pour conserver ses propriétés intrinsèques découlant de la couche passive qui fait barrière et protège naturellement l'acier inoxydable.

Les composés à base de chlore (chlore ou chlorure) sont capables de détruire cette barrière protectrice. Les taux de chlore et de chlorures doivent donc être surveillés attentivement pour ne pas dépasser les valeurs renseignées dans ce document.

L'acidité de l'eau (indice pH) est un facteur susceptible d'accélérer les mécanismes de corrosion. Il est donc important que le taux d'acidité reste dans la plage renseignée au tableau 1.

Principes de prévention

Afin de préserver l'installation et de prévenir tout risque de corrosion, il est important de vérifier la qualité de l'eau.

Pour rappel, s'il s'agit d'eau de distribution, des valeurs cibles sont indiquées pour un ensemble de paramètres dans la Directive 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Il est notamment important de :

1. Limiter la présence de carbonates dans l'eau
   - Un adoucisseur d'eau est recommandé si la dureté de l'eau dépasse 20° fH (11,2°dH).
   - Vérifier régulièrement la dureté de l'eau (se référer à l'échelle de dureté du Tableau 2).
2. Vérifier les caractéristiques de l'eau
   - Traiter l'eau si les valeurs des paramètres mesurés sont hors tolérances.
3. Vérifier le bon fonctionnement de l'adoucisseur:
   - Un adoucisseur remplace le calcium par du sodium dans l'eau pour limiter la formation de calcaire. Pour ce faire, l'adoucisseur doit régénérer périodiquement sa réserve de sodium, au moyen de saumure de sel.

Tableau 2 - Référentiel de dureté de l'eau

Dureté de l'eau	fH°	dH°	mg/l $CaCO_3$
Très douce	7 - 0	3,9 - 0	70 - 0
Douce	15 - 7	8,4 - 3,9	150 - 70
Moyennement dure	25 - 15	14 - 8,4	250 - 150
Dure	42 - 25	23,5 - 14	420 - 250
Très dure	42 <	23,5 <	420 <

- Lorsqu'un adoucisseur est requis pour diminuer la dureté de l'eau, son fonctionnement ne doit pas engendrer de problèmes de corrosion.
- Si l'adoucisseur est de mauvaise qualité, est mal entretenu, subit une panne technique ou si un élément se détériore, du sel pourrait être relargué dans le circuit. Si du sel est renvoyé dans l'installation, le taux de chlorure augmente ponctuellement, ce qui engendre des risques de corrosion.

4. Vérifier les traitements d'eau installés en amont du chauffe-eau
   - Pour certaines applications, comme l'élevage par exemple, des traitements de l'eau peuvent être utilisés pour assurer une certaine qualité biologique et physico-chimique de l'eau destinée aux abreuvoirs ou au nettoyage des installations laitières. Ces traitements peuvent avoir un effet néfaste sur la résistance à la corrosion de l'acier inoxydable.
   - Les procédés à base de chlore sont donc interdits, car ils introduisent dans l'eau du chlore libre (limité en concentration dans le tableau 1 relatif aux paramètres). Des procédés alternatifs comme l'eau oxygénée, ou le traitement aux UV, doivent être privilégiés.
5. Sensibilité aux intrusions d'eau saline sur les eaux de forage
   - Si l'eau utilisée provient d'un forage en région côtière, il est important de savoir que l'eau puisée peut être contaminée périodiquement par du sel (et donc des chlorures) lors d'intrusion d'eau saline dans les nappes phréatiques. Ce phénomène engendre des risques corrosion élevés.

1. Avant de commencer

1.1. Contenu du colis

Votre colis comprend :



Votre chauffe-eau



Raccord di-électrique (suivant modèle)

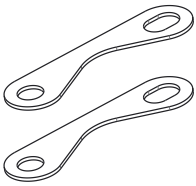

Barrettes de stéatite mono/triphasé

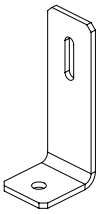

Equerre de maintien au sol

1.2. Accessoires à prévoir

Accessoires obligatoires et conseillés

Pour l'installation de votre chauffe-eau, vous devez prévoir les éléments suivants :

Groupe de sécurité NEUF



Siphon

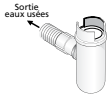

Limiteur de température

Obligatoire en neuf et rénovations lourdes

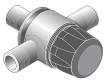

Ruban d'étanchéité
ou autre



Réducteur de pression

Obligatoire si la pression supérieure à 0,5 MPa (5 bar). Il doit être installé à la sortie du compteur. (voir page 10)



1.3. Outillage nécessaire

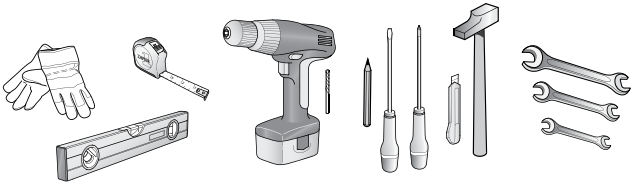

1.4. Main d'œuvre

2 personnes
pour le montage



2 heures

FR

SCHÉMA DE MONTAGE GLOBAL

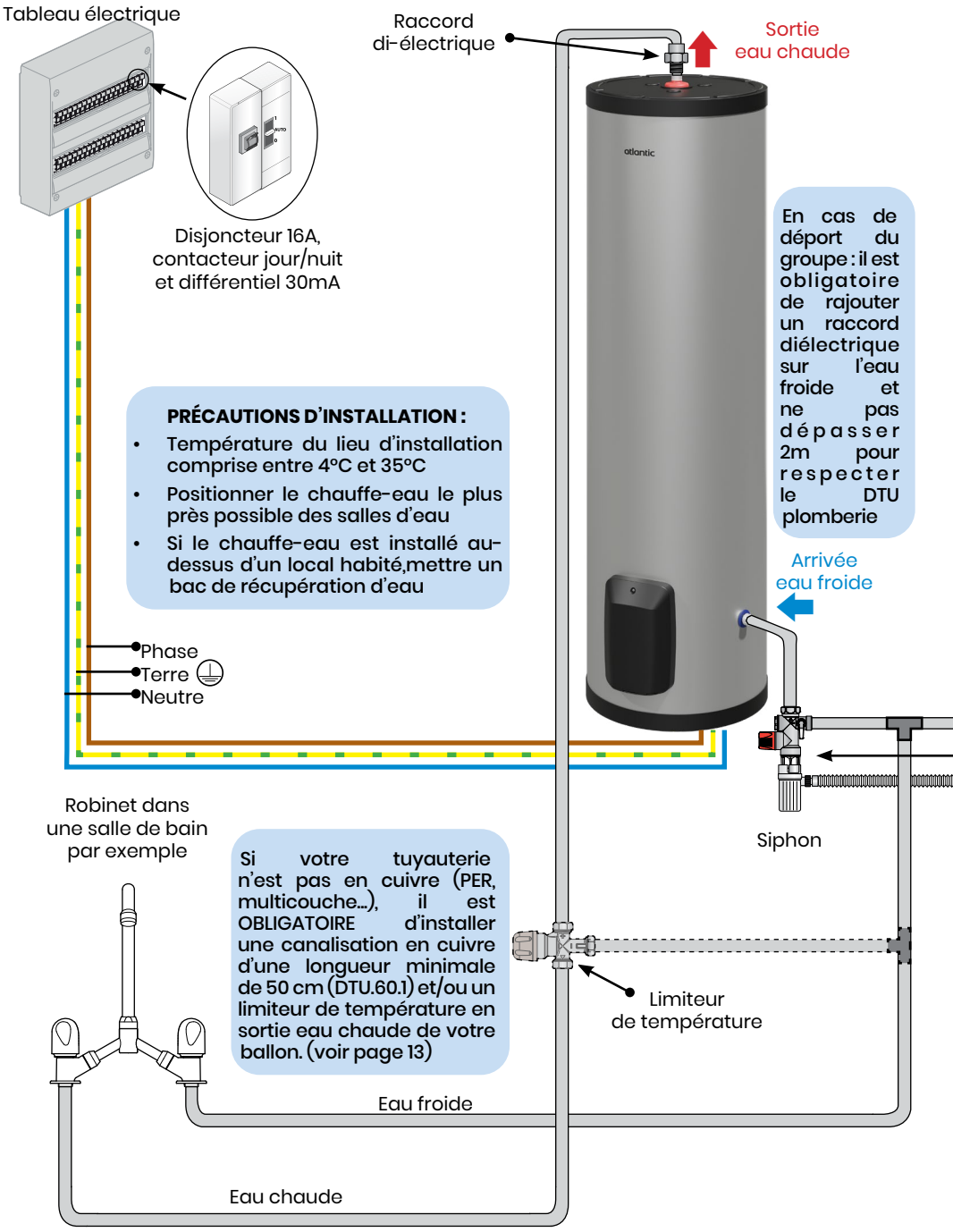

Schéma général d'installation

Réducteur de pression

Le réducteur de pression est un accessoire supplémentaire qui doit être installé à la sortie de votre compteur d'eau si la pression d'eau de votre habitation s'avère supérieure à 0,5 MPa (5 bar).

Il évitera que la soupape du groupe de sécurité ne s'ouvre de manière intempestive lorsque le chauffe-eau n'est pas en fonctionnement.

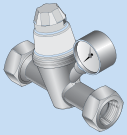

Pour connaître la pression d'eau dans votre habitation vous pouvez vous renseigner auprès de votre fournisseur d'eau.

Attention : le réducteur de pression ne doit jamais être placé entre le groupe de sécurité et la cuve du chauffe eau

Groupe de sécurité

Le groupe de sécurité est un accessoire obligatoire. Son rôle est de maintenir à l'intérieur du chauffe-eau une pression inférieure à 0,7 MPa (7 bar) pour éviter l'explosion de celui-ci (il remplit donc le même rôle qu'une soupape sur une cocotte minute).



Le groupe de sécurité laisse donc s'échapper de l'eau lorsque le chauffe-eau est en fonctionnement. Cet écoulement peut représenter jusqu'à 3% du volume du chauffe eau par cycle de chauffe.

Attention : le groupe de sécurité doit toujours être raccordé en direct à l'entrée eau froide du ballon. Rien ne doit être installé entrele groupe de sécurité et le chauffe eau (aucune vanne , pas de réducteur de pression ...).

2. Où installer mon chauffe-eau ?

2.1 Précautions

- Choisir un lieu d'installation dont la température sera toujours comprise entre 4°C et 35°C.
- Le chauffe-eau doit être positionné le plus près possible des points de puisages importants (salle de bains, cuisine...)
- S'il est placé en dehors du volume habitable (cellier, garage), les tuyauteries et les organes de sécurité (groupe de sécurité, réducteur de pression) doivent être isolés.
- Prévoir une aération dans le local afin d'éviter les phénomènes de condensation et de corrosion de la peinture du chauffe-eau.
- S'assurer que l'élément support (plancher) est suffisamment résistant pour recevoir le poids du chauffe-eau plein d'eau (voir page 20).
- Prévoir en face de chaque équipement électrique un espace suffisant de 40 cm pour l'entretien périodique de l'élément chauffant.
- En cas d'installation au-dessus de locaux habités (faux-plafond, combles...), il est **IMPÉRATIF** de prévoir un bac de récupération d'eau raccordé à l'égout sous le chauffe-eau (type bac à douche par exemple).

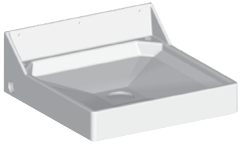

2.2 Installation spécifique en salle de bain

• Installation hors volumes (NF C 15-100).

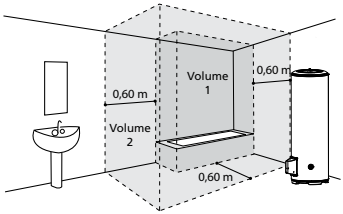

Si les dimensions de la salle de bain ne permettent pas de placer le chauffe-eau hors volume 2 :

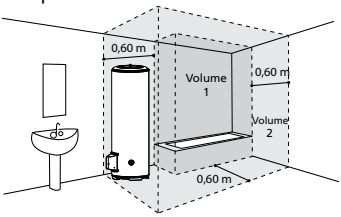

Possible dans le *Volume 2*

3. Comment installer mon chauffe-eau ?

3.1 Chauffe-eau vertical sur socle

La pose d'un chauffe-eau vertical sur socle (fig. ❶) ne nécessite aucune fixation.

Veiller à l'installer sur une surface plane.

Vous pouvez utiliser une réhausse (fig. ❷) pour faciliter le passage des tuyauteries.

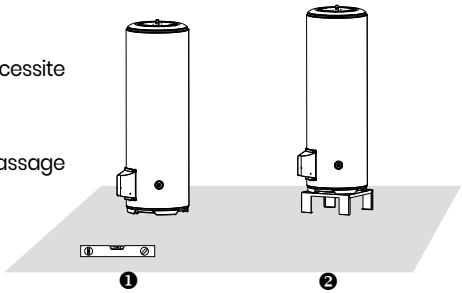

4. Raccordement hydraulique du chauffe-eau

Dans la présente notice, les représentations des raccordements hydrauliques sont données à titre informatif. L'emplacement des points de raccordement sur le produit pourraient différer de ceux représentés. Veuillez adapter vos raccordements conformément aux consignes reprises dans la présente notice ainsi qu'aux normes et réglementations en vigueur.

Le chauffe-eau devra être raccordé conformément aux normes et à la réglementation en vigueur dans le pays où il sera installé (pour la France : DTU Plomberie 60-1).

4.1 Raccordement classique

❶ Effectuer le branchement du groupe de sécurité NEUF sur l'entrée d'eau froide (bleue) de votre chauffe-eau.
❷ Placer le siphon sous le groupe de sécurité et relier son évacuation vers l'égout.
❸ Visser le raccord diélectrique (fourni selon modèles) sur la sortie d'eau chaude (rouge) de votre
❹ Procéder au raccordement de votre tuyauterie sur votre chauffe-eau.

Vos tuyauteries doivent être rigides (cuivre) ou souples (flexibles tressés en inox normalisés) et supporter 100°C et 1 MPa (10 bar). Sinon, utilisez un limiteur de température.

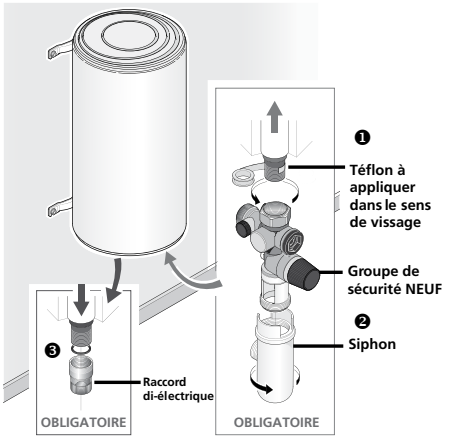

Branchement eau chaude Branchement eau froide

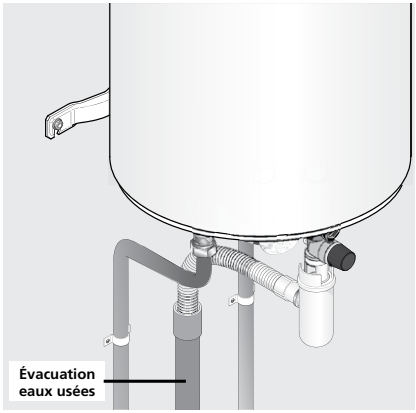

4.2 Raccordement avec un limiteur de température

Si vos tuyauteries sont en matériaux de synthèse (plastique ou PER par exemple), il est impératif d'installer un limiteur de température (ou régulateur thermostatique).

Le limiteur ne doit jamais être raccordé directement au chauffe-eau.

Le limiteur de température permet de limiter les risques de brûlure.

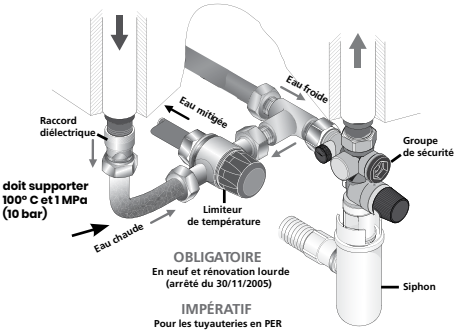

Raccordement hydraulique

4.3 Raccordement avec un réducteur de pression

Le réducteur de pression est obligatoire si la pression d'eau de votre habitation s'avère supérieure à 0,5 MPa (5 bar).
Le placer sur l'arrivée d'eau froide, à la sortie de votre compteur d'eau, jamais directement au chauffe-eau.

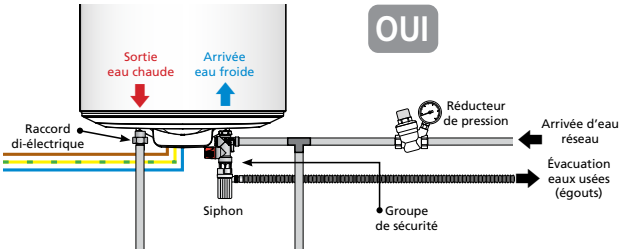

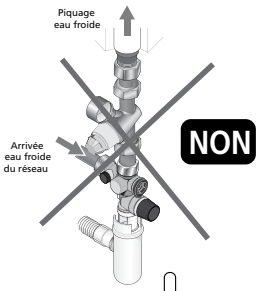

4.4 Remplissage du chauffe-eau

❶ Ouvrir les robinets d'eau CHAUDE du logement.

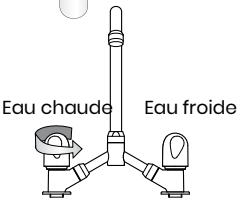

❷ Ouvrir la vanne d'arrivée d'eau froide située sur le groupe de sécurité.



❸ Le chauffe-eau est rempli dès que vous observerez un écoulement d'eau froide à la sortie des robinets d'eau chaude. Fermez ces derniers.

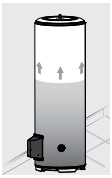



Remplissage : 10 Litres par minute

❹ Vérifier le bon fonctionnement du groupe de sécurité en manipulant le robinet de vidange. Un peu d'eau doit s'écouler.

❺ Vérifier l'étanchéité au niveau des sortie et entrée d'eau sur le chauffe-eau.

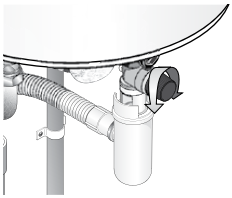

Si vous constatez une fuite, essayez de resserrer les raccords. Si la fuite persiste, procédez à la vidange du chauffe-eau (voir page 18) et refaites les raccords. Recommencez l'opération jusqu'à avoir une étanchéité totale.

5. Raccordement électrique du chauffe-eau

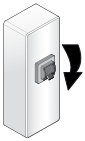

⚠ COUPER LE COURANT !

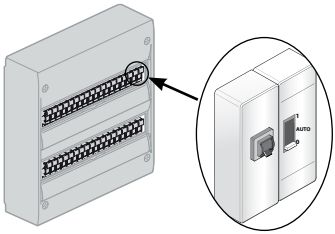

❶ S'assurer de la compatibilité du chauffe-eau avec l'installation électrique.

❷ Si le chauffe-eau est pré-câblé, raccorder le câble d'alimentation du chauffe-eau à une sortie de câble (le chauffe-eau ne doit pas être raccordé à une prise).

Si le chauffe-eau n'est pas pré-câblé, l'utilisation d'une liaison en câbles rigides de section minimum 3 x 2,5 mm^2 en monophasé (phase, neutre, terre) ou 4 x 2,5 mm^2 en triphasé (3 phases + terre) est impérative (se reporter au paragraphe «Schémas électriques»).

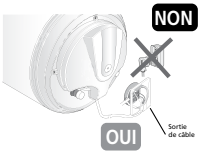

❸ **Vérifier que le chauffe-eau est rempli en ouvrant un robinet d'eau CHAUDE. De l'eau FROIDE doit s'écouler.**
Si le chauffe-eau est alimenté alors qu'il est vide, vous risquez de l'endommager (non couvert par la garantie).



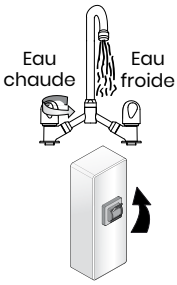

❹ Remettre le courant.

❺ Un raccordement en direct sur les résistances (sans passer par le thermostat) est formellement interdit car il est extrêmement dangereux, la température de l'eau n'étant plus limitée.

5.1 Schéma de câblage de série en triphasé

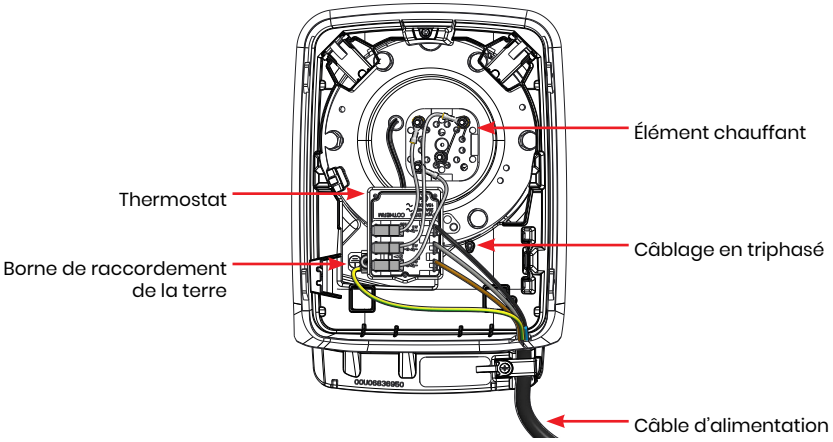

5.2 Schéma de câblage de stéatite en triphasé et monophasé.

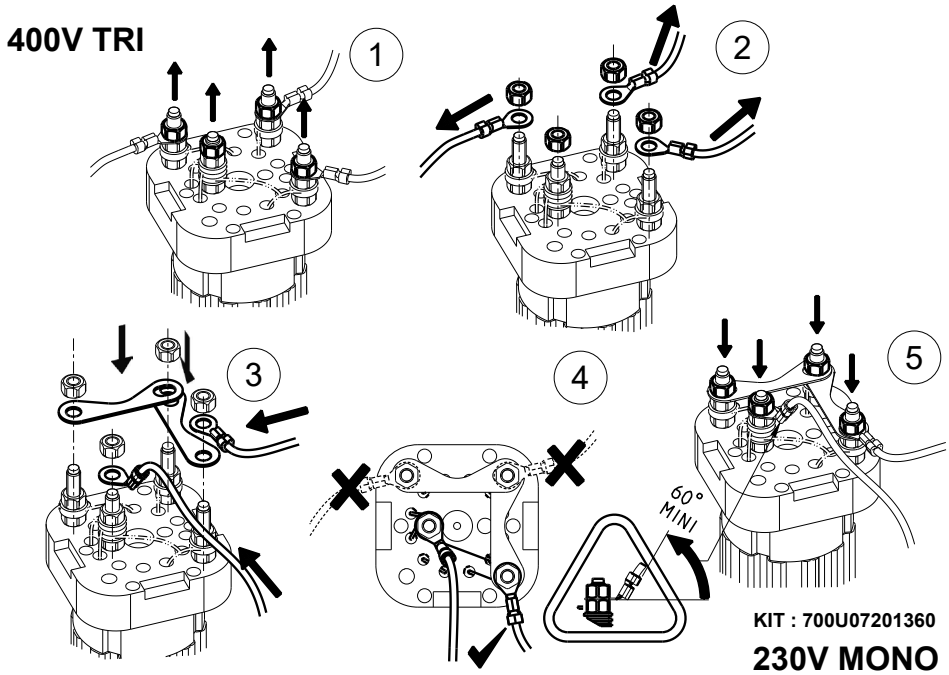

5.3 Schéma de câblage triphasé et monophasé.

400V triphasé

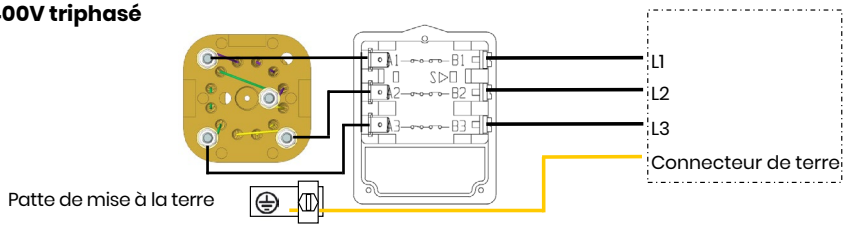

230V monophasé

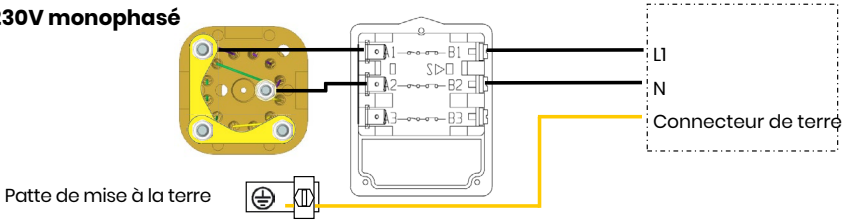

6. Mise en service du chauffe-eau



❶ Si votre tableau électrique est équipé d'un contacteur jour/nuit (tarif réduit la nuit), le positionner sur 1 (marche forcée)

❷ **Un léger dégagement de fumée peut apparaître pendant le début de la chauffe (fonctionnement NORMAL).**



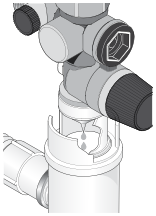

Après un moment, de l'eau doit s'écouler goutte à goutte par le groupe de sécurité (raccordé à une évacuation des eaux usées).

Pendant la chauffe et suivant la qualité de l'eau, le chauffe-eau peut émettre un léger bruit analogue à celui d'une bouilloire. Ce bruit est normal et ne traduit aucun défaut.

❸ Attendre la fin de la chauffe pour pouvoir utiliser pleinement votre chauffe-eau (voir tableau des caractéristiques en page 20 pour connaître le temps estimé).



Temps de chauffe MAXI = 8 heures

7. Conseils d'entretien domestique

Pour conserver les performances de votre chauffe-eau pendant de longues années, il est nécessaire de faire procéder à un contrôle des équipements par un professionnel tous les 5 ans.

7.1 Groupe de sécurité

Manœuvrez régulièrement (au moins une fois par mois), la soupape du groupe de sécurité.

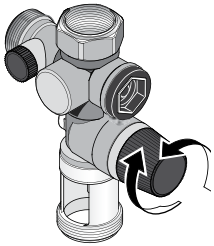

Cette manipulation permet d'évacuer les éventuels dépôts pouvant obstruer le groupe de sécurité.

Le non-entretien du groupe de sécurité peut entraîner une détérioration du chauffe-eau (non couvert par la garantie).

7.2 Anode

Veiller à faire remplacer l'anode tous les 5 ans. Consulter l'illustration à la page 19.

7.3 Vidange d'un chauffe-eau

Si le chauffe-eau doit rester sans fonctionner pendant plus d'une semaine (dans une habitation secondaire par exemple), et s'il se trouve dans un lieu soumis au gel, il est indispensable de vidanger le chauffe-eau afin de le protéger.
Une fois le chauffe-eau vidangé, purger l'ensemble de la tuyauterie de votre habitation (ouvrir l'ensemble des robinets d'eau froide et d'eau chaude de l'habitation afin que tous les tuyaux soient vidés).

❶ Couper le courant

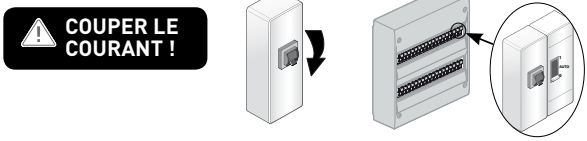

❷ Fermer votre robinet général d'arrivée d'eau froide



❸ Ouvrir la molette de la soupape de sécurité (¼ de tour).

❹ Ouvrir les robinets d'eau CHAUDE de manière à faire un appel d'air.

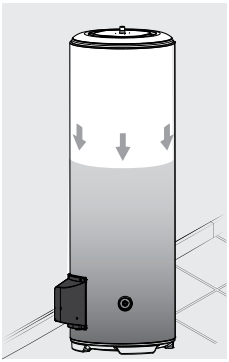

❺ Le chauffe-eau est vide lorsque l'eau s'arrête de couler au groupe de sécurité.
La vidange peut prendre jusqu'à 1h30 ou plus.

❻ À votre retour, suivre les étapes du «6. Mise en service du chauffe-eau», page 17 pour remettre votre chauffe-eau en marche.

7.4 Entretien de la cuve

Un entretien de la cuve par un professionnel est nécessaire tous les 5 ans. Un détartrage peut être nécessaire et implique le remplacement du joint d'étanchéité et des pièces plastiques d'isolation galvanique.

Dans les régions où l'eau est calcaire, il est possible de traiter l'eau avec un adoucisseur. Ce dernier doit être bien réglé et la dureté de l'eau doit rester comprise entre 8°f et 20°f.

L'utilisation d'un adoucisseur n'entraîne pas de dérogation à notre garantie, sous réserve que celui-ci soit bien réglé, agréé CSTB pour la France, vérifié et entretenu régulièrement.

7.4 Entretien du corps de chauffe

Après un détartrage, respecter le montage en utilisant les isolateurs en plastique. L'oubli ou le non respect du montage entraînera une corrosion galvanique entre la cuve en inox et le corps de chauffe en acier émaillé. Le corps de chauffe émaillé vieillira prématurément.

Le couple de serrage des vis HM8 est de 9 N.m.

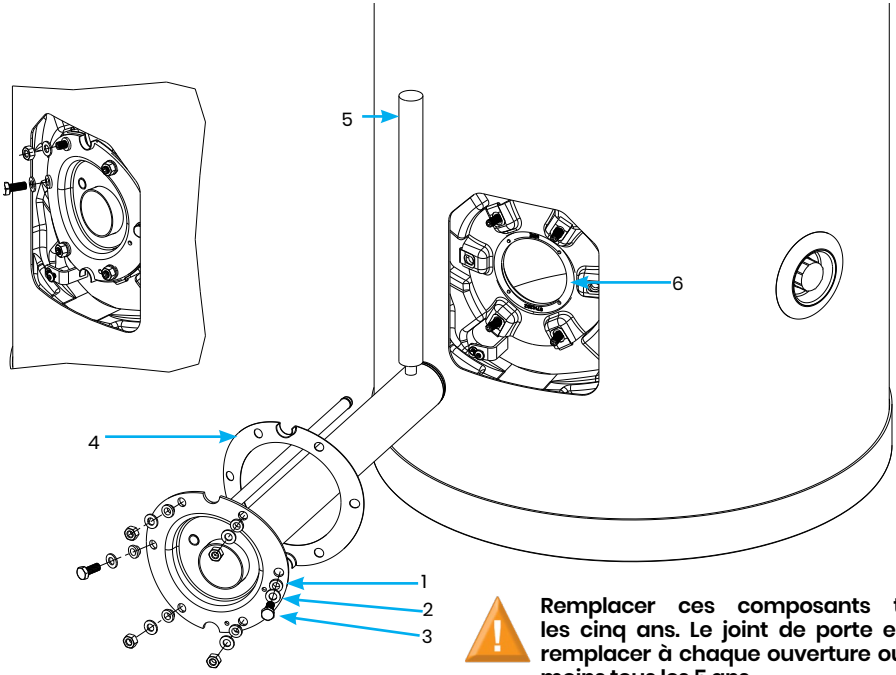

Remplacer ces composants tous les cinq ans. Le joint de porte est à remplacer à chaque ouverture ou au moins tous les 5 ans.

1 Entretoise plastique isolant galvanique
2 Rondelle métallique
3 Vis HM8
4 Disque plastique isolant galvanique
5 Anode
6 Joint de porte

Vérifier le bon fonctionnement des isolants galvaniques avec un multimètre avant le remplissage du chauffe-eau. Le multimètre doit afficher une résistance infinie ou l'absence de continuité.



I. Caractéristiques techniques

I.1 Chauffe-eau vertical sur socle

		300 litres
Tension (V)		400 V triphasé ou monophasé
Résistance		Stéatite
Puissance (W)		3 000
Dimensions (mm)	Ø	565
	H	1 929
	C	625
Temps de chauffe réel*		7h12
Qpr (Consommation entretien)**		2,76
V40 (Quantité d'eau chaude à 40°C)		616L
Poids à vide (kg)		67

* Temps de chauffe réel pour chauffage de 15° à 80°C.
** Consommation d'entretien en kWh pour 24 heures pour de l'eau à 65°C (ambiance 20°C).

Représentation schématique

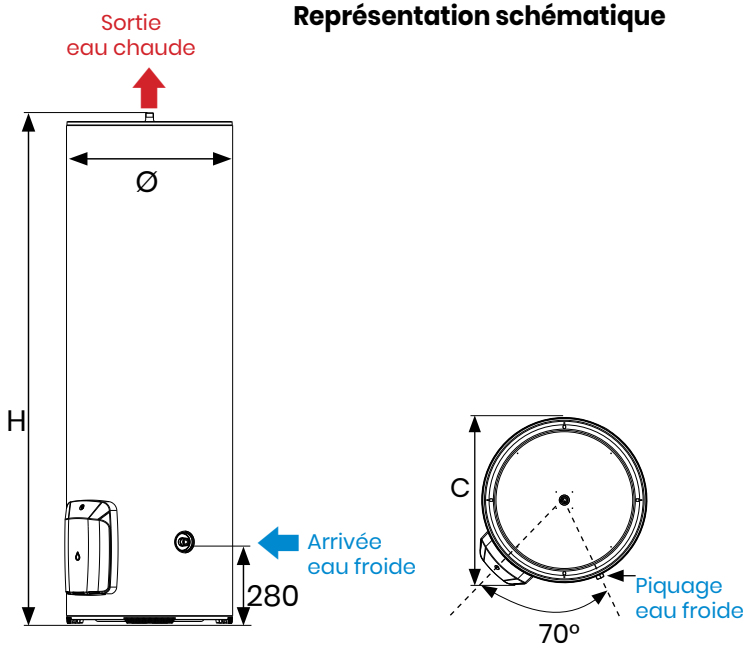

II. Aide au dépannage

II.1 Pas d'eau chaude

Actions à mener	Solution	Cause
1. Faire vérifier par un professionnel la présence de courant à l'entrée du chauffe-eau (à l'aide d'un multimètre).	S'il n'y a pas de courant aux bornes du chauffe-eau **faire intervenir un électricien.**	Défaut d'alimentation électrique.
2. Faire vérifier par un professionnel la présence de courant aux bornes de la résistance (à l'aide d'un multimètre).	S'il n'y a pas de courant aux bornes de la résistance : Vérifier si le thermostat s'est déclenché en sécurité en pressant le contact de sécurité. S'il n'y a pas de courant après cette opération : Remplacer le thermostat. 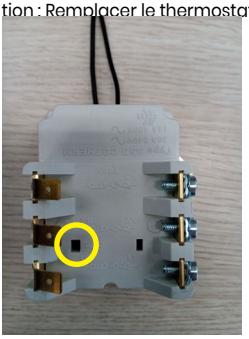	Thermostat déclenché en sécurité ou défectueux.
	S'il y a du courant aux bornes de la résistance et qu'il n'y a pas d'eau chaude, remplacer la résistance.	Résistance défectueuse.

II.2 Compteur électrique qui disjoncte

Actions à mener	Solution	Cause
1. Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau. **2.** Ouvrir le capot plastique. **3.** Retirer la résistance sans vidanger le chauffe-eau.	Nettoyer l'endroit où elle est logée (intérieur creux) à l'aide d'un chiffon ou d'un goupillon plastique.	Résidus dans le fourreau de la résistance.

II.3 Eau tiède

Actions à mener	Solution	Cause
1.1. Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau. **1.2.** Ouvrir le capot plastique. **1.3.** Mettre le thermostat au maximum (tourner la molette de réglage dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à la butée).	Laisser le réglage du thermostat au maximum afin de profiter d'une eau bien chaude et en quantité suffisante.	Mauvais réglage du thermostat.
2. Fermer l'arrivée d'eau froide au groupe de sécurité. 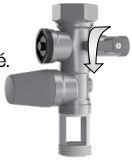 **3.** Ouvrir un robinet d'eau chaude de l'habitation.	Si de l'eau s'écoule du robinet d'eau chaude, alors un des robinets de l'habitation est défectueux. Remplacer le robinet défectueux ou faire appel à un plombier pour qu'il trouve l'origine du problème.	Un robinet (mitigeur) de l'habitation laisse passer de l'eau froide dans le circuit d'eau chaude.

II.4 Problème de fuite

Actions à mener	Solution	Cause
Fuite localisée aux piquages d'eau froide et eau chaude		
1. Couper l'alimentation électrique **2.** Procéder à la vidange du chauffe-eau (voir page 18).	Refaire l'ensemble des raccords (voir page 13).	Mauvaise étanchéité des raccords.
Fuite localisée au niveau des écrous situés sous le capot plastique		
1. Couper l'alimentation électrique. **2.** Procéder à la vidange du chauffe-eau (voir page 18).	Procéder au remplacement du joint d'étanchéité ou du fourreau complet.	Joint d'étanchéité détérioré ou fourreau percé.
Fuite localisée au niveau de la cuve		
1. Couper l'alimentation électrique. **2.** Procéder à la vidange du chauffe-eau (voir page 18).	Remplacer le chauffe-eau.	Corrosion de la cuve.

II.5 Bruit de bouillonnement

Actions à mener	Solution	Cause
1. Vérifier que le bruit a lieu quand le chauffe-eau est en cours de chauffe.	Si le bruit a lieu pendant la chauffe, procéder au détartrage du chauffe-eau (voir page 19).	Chauffe-eau entartré.
	Si le bruit n'a pas lieu pendant la chauffe ou s'il s'agit de bruits de claquements ou s'il a lieu au moment de l'ouverture d'un robinet, faire intervenir un plombier pour qu'il trouve l'origine du problème.	Le chauffe-eau n'est pas en cause.

Aide au diagnostic de panne

II.6 Eau trop chaude

Actions à mener	Solution	Cause
1.1. Couper immédiatement l'alimentation électrique du chauffe-eau. **1.2.** Vérifier le câblage électrique du chauffe-eau. 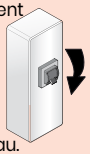	Refaire le câblage électrique du chauffe-eau selon le schéma à la page 15.	Branchement direct à la résistance sans passer par le thermostat.
2.1 Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau. **2.2** Ouvrir le capot plastique. **2.3** Baisser légèrement le réglage du thermostat tournant la molette dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.	Régler le thermostat à la température souhaitée.	Thermostat réglé au maximum.

8. Champ d'application de la garantie

Sont exclues de cette garantie les défaillances dues à :

8.1 Des conditions d'environnement anormales

- Dégâts divers provoqués par des chocs ou des chutes au cours des manipulations après le départ d'usine.
- Positionnement de l'appareil dans un endroit soumis au gel ou aux intempéries (ambiances humides, agressives ou mal ventilées).
- Utilisation d'une eau potable ou souterraine présentant un pH inférieur à 5 et supérieur à 9.
- Non respect des normes (NF EN 50160) de réseau électrique (alimentation électrique présentant des mini ou maxi de tension, des fréquences non conformes par exemple).
- Dégâts résultant de problèmes non décelables en raison du choix de l'emplacement (endroits difficilement accessibles) et qui auraient pu être évités par une réparation immédiate de l'appareil.

8.2 Une installation non conforme à la réglementation, aux normes et aux règles de l'art

- Absence ou montage incorrect d'un groupe de sécurité neuf et conforme à la norme EN1487, ou modification de son réglage.
- Mise en place directement sur le chauffe-eau d'un système hydraulique empêchant le fonctionnement du groupe de sécurité (réduction de pression, robinet d'arrêt...) (voir page 10).
- Corrosion anormale des piquages (eau chaude ou eau froide) suite à un raccordement hydraulique incorrect (mauvaise étanchéité) ou absence de manchons diélectriques (contact direct fer-cuivre).
- Raccordement électrique défectueux : non conforme à la norme NF C 15-100 ou aux normes en vigueur dans le pays, mise à la terre incorrecte, section de câble insuffisante, raccordement en câbles souples, non respect des schémas de raccordements prescrits par le constructeur.
- Positionnement de l'appareil non conforme aux consignes de la notice.
- Corrosion externe suite à une mauvaise étanchéité sur la tuyauterie.
- Absence ou montage incorrect du capot de protection électrique.
- Absence ou montage incorrect du passage de câble.
- Chute d'un appareil suite à l'utilisation de fixations non adaptées au support d'installation.

8.3 Un entretien défectueux

- Entartrage anormal des éléments chauffants ou des organes de sécurité.
- Non entretien du groupe de sécurité se traduisant par des surpressions.
- Modification du produit d'origine sans avis du constructeur ou utilisation de pièces détachées non-référencées par celui-ci.
- Non respect des conditions d'entretien de l'anode magnésium (voir page 17).
- L'oubli ou le non-respect du montage des isolateurs galvaniques en plastique.

ATTENTION : Un justificatif daté des opérations de maintenance et la facture d'achats de l'anode auprès du fournisseur doivent pouvoir être présentés, sans quoi la garantie ne pourrait-être appliquée.

Ces appareils sont conformes aux directives 2014/30/UE concernant la compatibilité électromagnétique, 2014/35/UE concernant la basse tension, 2015/863/UE et 2017/2102/UE concernant la RoHS et au règlement 2013/814/UE complétant la directive 2009/125/EC pour l'écoconception.

GARANTIE

Document à conserver par l'utilisateur
(à présenter uniquement en cas de réclamation)

Le certificat de garantie doit être rempli par le revendeur et conservé par l'utilisateur. L'appareil que vous venez d'acquérir doit, par la qualité de sa fabrication et les contrôles qu'il a subis, vous assurer un long service.
Bien qu'il ne nécessite que peu d'entretien, il est nécessaire que vous vous assuriez, de temps à autre, du bon état de marche des différents organes de fonctionnement ou de sécurité qui l'équipent et, en particulier, celui du groupe de sécurité qui doit toujours être déclenché à la pression prévue par le constructeur. N'hésitez pas, le cas échéant, à faire appel à votre installateur pour la vérification de votre appareil.
Ces appareils sont conformes aux directives 2014/30/UE concernant la compatibilité électromagnétique, 2014/35/UE concernant la basse tension, 2015/863/UE et 2017/2102/UE concernant la ROHS et au règlement 2013/814/UE complétant la directive 2009/125/EC pour l'écoconception. Cette garantie est valable uniquement en France métropolitaine, en Corse et en Belgique.

Très important : pour l'octroi de la garantie (cuve), le présent certificat sera exigé. Ce dernier ne sera valable que s'il est intégralement rempli par le revendeur lors de la vente à l'usager. Il doit être joint à toute demande faite dans le cadre de la garantie.
Les produits présentés dans ce document sont susceptibles d'être modifiés à tout moment pour répondre à l'évolution des techniques et normes en vigueur.

Le chauffe-eau doit être installé par un professionnel ou une personne qualifiée conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux prescriptions de nos notices techniques. Il sera utilisé normalement et régulièrement entretenu par un spécialiste.
Dans ces conditions, notre garantie s'exerce par échange ou fourniture gratuite à notre distributeur des pièces reconnues défectueuses d'origine par nos services, ou le cas échéant de l'appareil, à l'exclusion des frais de main-d'œuvre et de transport ainsi que de toutes indemnités et prolongation de garantie.
Notre garantie prend effet à compter de la date de pose (facture d'installation ou d'achat faisant foi). En l'absence de justificatif, la date de prise en compte sera celle de fabrication indiquée sur la plaque signalétique du chauffe-eau, majorée de six mois.
La garantie de la pièce ou du chauffe-eau de remplacement (sous garantie) cesse en même temps que celle de la pièce ou du chauffe-eau remplacé (premier matériel facturé).
Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.
La défaillance d'une pièce ne justifie en aucun cas le remplacement de l'appareil. Thermor tient à votre disposition l'ensemble des pièces détachées pendant une durée de 10 ans.

Un appareil présumé à l'origine d'un sinistre doit rester sur place à la disposition des experts, le sinistré doit informer son assureur.

Cachet de l'installateur :

TYPE DE L'APPAREIL

N° DE SÉRIE

NOM ET ADRESSE DE L'UTILISATEUR

INOXIS PRO

Chauffe-eau électrique conçu pour
les usages intensifs professionnels





EFIL WWW.EFIL.FR / 20210932 A1011810

Retrouvez toutes nos
solutions et nos conseils sur
www.thermor.fr

THERMOR ZA CHARLES BEAUHAIRE • 17, RUE CROIX FAUCHET
BP 46 • 45141 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

Thermor
connecté à vous